

ASA DES VIDANGES DU VIGUEIRAT DE SAINT REMY DE PROVENCE

Gestion administrative :

Nouvelle Adresse : SICAS

305 Chemin du Pavillon
13103 MAS BLANC DES ALPILLES

Tél : 04 90 92 25 76 - E-Mail : asa.vigueirat-saintremy@outlook.com

ASSEMBLEE GENERALE DES PROPRIETAIRES

12 Novembre 2025

PROCES-VERBAL

L'Assemblée Générale de l'ASA des Vidanges du Vigueirat de Saint-Rémy de Provence a été fixée au Mercredi 12 Novembre 2025.

Le quorum (762 voix) n'ayant pas été atteint, lors de la première convocation à 17h30, une deuxième réunion a eu lieu à 18h00 dans les locaux du SICAS. Les membres représentent 45 voix présents sur les 1522 voix qui composent l'Assemblée Générale.

Monsieur Serge Mistral ouvre la séance en présentant un bref historique de l'ASA des Vidanges du Vigueirat et précise son objet qui est l'entretien du réseau secondaire du Vigueirat sur la commune de Saint Rémy de Provence.

1. RAPPORT MORAL ET FINANCIER

a- Rapport moral

Monsieur Mistral expose que 2 réunions du Bureau Syndical (10 Février et 27 Mai) ont eu lieu depuis la dernière Assemblée Générale. Il présente le rapport annuel d'activités de l'ASA du Vigueirat à l'assemblée en précisant les points suivants :

- Réalisation de l'entretien annuel par ALPILLES TERRASSEMENT
- Réfection de berges pour faciliter l'accès à l'épareuse lors des entretiens annuels par ALPILLES TERRASSEMENT
- Remise en état provisoire des clapets du Lac de Barreau par ALPILLES TERRASSEMENT
- Enrochement avec la participation de la Mairie, du SI2VB et du Conseil Départemental en aval du Réal

Le rapport d'activités est approuvé à l'unanimité des votants.

b- Rapport financier :

Monsieur Mistral présente les comptes financiers :

DEPENSES - COMPTE ADMINISTRATIF					
CHAPITRE	LIBELLE	2022	2023	2024	
011	Charges à caractère général	33 376,34 €	11 744,28 €	48 021,65 €	
65	Autres charges de gestion courante (indemnités Président, créances irrécouvrables, participation organisme : VIGUEIRAT CENTRAL TARASCON)	19 777,93 €	2 141,10 €	39 881,16 €	
67	Charges exceptionnelles	- €		- €	
68	Dotations aux provisions, dépréciations (semi budgétaires)			139,91 €	
042 (6811)	Opération ordre transfert entre sections (dotations aux amortissements)	4 722,35 €	4 722,43 €	- €	
TOTAL		57 876,62 €	18 607,81 €	88 042,72 €	

RECETTES - COMPTE ADMINISTRATIF				
CHAPITRE	LIBELLE	2022	2023	2024
70	Produits services, domaine et ventes div	55 064,89 €	55 523,95 €	55 077,05 €
74	Dotation et participation	900,00 €		
75	Autres produits de gestion courante	1 673,30 €	71,36 €	1 541,54 €
77	Produits exceptionnels	- €		
042 (6811)	Opération ordre transfert entre sections	3 778,88 €	3 915,32 €	
TOTAL		61 417,07 €	59 510,63 €	56 618,59 €

Les dépenses à caractère général comprennent notamment l'entretien des berges. Les travaux d'entretien pour l'année 2024 ont été réalisés par l'entreprise ALPILLES TERRASSEMENT.

La variation du chapitre 011 sur les 3 dernières années provient du fait que les prestataires effectuent les travaux en période hivernale et adressent leur facture soit en fin d'année soit en début d'année N+1.

Le chapitre 65 (autres charges de gestion courante) est en net hausse en 2024 puisqu'il comprend la cotisation à l'union du Vigueirat Central pour l'année 2023 et 2024 (soit 2 années).

Les recettes pour l'exercice 2024 sont stables.

RESULTAT ANNUEL CUMULE				
LIBELLE	2022	2023	2024	
FONCTIONNEMENT	+141 043,25 €	+181 946,07 €	+150 521,94 €	
INVESTISSEMENT	+19 537,83 €	+20 344,94 €	+20 344,94 €	
TOTAL	+160 581,08 €	+202 291,01 €	+170 866,88 €	

Les résultats de l'ASA DES VIDANGES DU VIGUEIRAT DE SAINT REMY sont déficitaire en section de fonctionnement puisqu'il y a une régularisation de charges au chapitre 65 évoqué précédemment.

Ces résultats ont donc été repris dans le budget 2025 au chapitre recettes de fonctionnement (002) et recettes d'investissement (001).

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Natur	D/	I/	R/O	Chapitr	Lib. Nature	Voté
6064	D	F	R	011	Fournitures administratives	500,00 €
615232	D	F	R	011	Entretien, réparations réseaux	141 021,94 €
6156	D	F	R	011	Maintenance	1 500,00 €
6168	D	F	R	011	Autres primes d'assurance	1 000,00 €
618	D	F	R	011	Divers	500,00 €
622	D	F	R	011	Rémunérations intermédiaires, honoraires	500,00 €
625	D	F	R	011	Déplacements et missions	1 200,00 €
626	D	F	R	011	Frais postaux et frais télécommunication	200,00 €
62878	D	F	R	011	Remb. frais à des tiers	10 000,00 €
65311	D	F	R	65	Indemnités de fonction	1 000,00 €
6541	D	F	R	65	Créances admises en non-valeur	1 100,00 €
6542	D	F	R	65	Créances éteintes	400,00 €
65568	D	F	R	65	Autres contributions	40 000,00 €
6558	D	F	R	65	Autres contributions obligatoires	300,00 €
673	D	F	R	67	Titres annulés (sur exercices antérieurs)	500,00 €
681	D	F	R	68	Dot. amort. et prov. Charges de fonct.	100,00 €
60632	D	F	R	011	Fournitures de petit équipement	200,00 €
65888	D	F	R	65	Autres	2 500,00 €
					TOTAL	202 521,94 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Nature	D/R	I/F	R/O	Chapitre	Lib. Nature	Voté
002	R	F	R	002	Résultat de fonctionnement reporté	150 521,94 €
70686	R	F	R	70	Redevances syndicales (ASP)	52 000,00 €
75888	R	F	R	75	Autres	0,00 €
					TOTAL	202 521,94 €

BUDGET 2025 - DEPENSES D'INVESTISSEMENT						
Natur	D/	I/	R/I	Chapitr	Lib. Nature	Voté
231	R	I	R	23	Immobilisations corporelles en cours	20 344,94 €
					TOTAL	20 344,94 €

BUDGET 2025 - RECETTES D'INVESTISSEMENT						
Natur	D/	I/	R/I	Chapitr	Lib. Nature	Voté
001	R	I	R	001	Solde d'exécution section investissement	20 344,94 €
					TOTAL	20 344,94 €

Le rapport financier est approuvé à l'unanimité des votants.

2. DELEGATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE AU PRESIDENT CONFORMEMENT A ARTICLE 28 DU DECRET 2006-504 DU 3 MAI 2006

Pour information, le décret 2006-504 du 3 mai 2006 portant application de l'ordonnance 2004-632 notamment en son article 28, précise que « *Par délégation de l'assemblée des propriétaires, il modifie les délibérations prises par elle lorsque le préfet en a fait la demande. Il rend compte de ces modifications lors de la plus proche réunion ou consultation écrite de l'assemblée des propriétaires* » et l'article 16 des statuts de l'ASA DES VIDANGES DU VIGUEIRAT en date du 30 Avril 2013 précise que « *par délégation de l'assemblée des propriétaires* », le président *"modifie les délibérations prises par elle lorsque le Préfet en a fait la demande. Il rend compte de ces modifications lors de la plus proche réunion ou consultation écrite de l'assemblée des propriétaires* »

De plus, lorsque le préfet en a fait la demande, les délibérations de l'assemblée de propriétaires doivent être modifiées dans un délai de 30 jours à compter de la transmission de la demande conformément aux dispositions de l'article 40 du décret n° 2006-504 du 3 mai 2006 susvisé. Au vu de ce délai, il est proposé à l'assemblée des propriétaires de faire application de ces articles afin d'éviter une nouvelle réunion.

La délégation de l'Assemblée Générale au Président est approuvée jusqu'à sa dénonciation à l'unanimité des votants.

3. Election de 4 titulaires pour une période de 4 ans - Période 2025-2029

Monsieur Mistral expose que quatre membres parmi les 3 collèges composant le bureau sont à renouveler en 2025 pour une durée de mandat de 4 ans (2025-2029) : 1 poste classe B, 1 poste classe J et 2 postes classe A.

Les membres sortants se présentant à leur propre succession : Mr MISTRAL Serge, Mr GIBELIN Claude, Mr ROUMANILLE Gérard, Mr ISNARD Robert. Aucune nouvelle candidature ne s'est présentée. Il a donc été proposé un vote à main levée pour ces élections.

Le renouvellement des membres du bureau est approuvé à l'unanimité des votants.

4. Compte rendu de l'orage du 21/09/2025

- Pas de problèmes particuliers pour le réseau de l'ASA DES VIDANGES DU VIGUEIRAT DE ST REMY
- Signalement des débordements du REAL le long de la petite route des Jardins. L'afflux d'eau dans ce réseau n'a pas pu être absorbé vu la quantité d'eau tombé en peu de temps malgré que le Réal soit cuvelé alors que le Vigueirat lui a bien fonctionné.
- Quelques embâcles devront néanmoins être enlevés sur le réseau de l'ASA
- Platanes en bord de réseau devront être taillés
- Clapets du lac de Barreau seront remplacés par des vannes pris en charge par la CCVBA dans le cadre de la GEMAPI.

5. Questions diverses

Des problèmes liés aux arrosages et aux risques d'inondations ont été abordés.

Un document d'information a été créé pour expliquer le fonctionnement des ASA sur la Commune de Saint Rémy dans un souci d'information. Ce document a été distribué aux personnes présentes lors de cette séance.

La séance est levée à 19h30.

LE PRESIDENT
Serge Mistral